

Cité de la Plaine et art urbain

Mercredi 30 novembre, le Maire, Philippe Kaltenbach, a présenté la Cité de la Plaine lors du séminaire Auzelle qui délivrait le Prix national Art urbain 2011 sur le thème « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? ».

Conçue par l'architecte Robert Auzelle dans les années 1950, la Cité de la Plaine s'étend sur un parc paysager de 32 hectares, dont une douzaine consacrés aux espaces verts.

Une conception exemplaire

En continuité avec le cimetière intercommunal réalisé par le même architecte, l'implantation des bâtiments a été pensée en fonction de l'ensoleillement, des vents dominants, de l'absence de vis-à-vis et de la création de nombreux espaces verts.

L'exemplarité de ce « grand ensemble », à l'origine comme dans la durée, réside dans la conciliation d'une densité importante avec un cadre de vie agréable (parc, équipements, commerces...).

Une réhabilitation volontariste

Grâce à l'effort de réhabilitation des bâtiments et espaces extérieurs réalisé depuis 10 ans par la municipalité, la Cité de la Plaine a bien vieilli et continue à répondre

aux besoins exprimés par les habitants, comme en atteste l'attachement des locataires et de leur descendance depuis l'origine de la Cité. Les deux opérations de renouvellement urbain (place François Mitterrand ex-Bourgogne et quartier commercial Les Hauts de Clamart) et l'implantation d'équipements publics de qualité (reconstruction des écoles, création de la médiathèque et du centre de santé) font de la Cité de La Plaine aujourd'hui encore un modèle d'aménagement urbain. Le travail quotidien des agents de la ville et de Clamart Habitat (le nombre de gardiens d'immeubles est passé de 1 pour 400 à 1 pour 100 logements) contribue pour beaucoup à l'amélioration du cadre de vie à La Plaine.

Vers la reconnaissance de l'UNESCO

La participation, hors concours, à ce Prix national d'art urbain, s'inscrit dans la démarche de la ville vers l'inscription de la Cité de la Plaine au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Maire, Philippe



Kaltenbach, se réjouit de cette avancée : « C'est avec une immense fierté que nous allons défendre le patrimoine architectural de notre ville. Ceci constitue, pour la Cité de la Plaine, une première étape dans la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Et ce serait une première inscription de logements sociaux. Les architectes d'aujourd'hui devraient s'inspirer en tous points de cet exemple pour permettre à tous de bénéficier de logements de qualité dans un environnement privilégié. » //

La Cité de la Plaine, livrée par tranche entre 1947 et 1967, s'étend sur un parc paysager de 32 hectares.

« Cette présentation constitue une première étape dans la démarche d'inscription de la Cité de la Plaine au patrimoine mondial de l'UNESCO. »

Philippe Kaltenbach, Maire de Clamart

LA CITÉ DE LA PLAINE ou comment concilier qualité architecturale, respect de la vie sociale et préservation de l'environnement

La conception de la Cité de La Plaine fait figure de parangon dans la conciliation du triptyque architecture / vie sociale / environnement. Revue des atouts de cet ensemble en quelques caractéristiques essentielles :

- La conception architecturale d'origine a été conservée : implantation des immeubles évitant le vis-à-vis et favorisant la vue sur le parc ouvert au public, jardins en pieds d'immeubles, béguinage pour personnes âgées et ateliers d'artistes.
- La hauteur des immeubles, R+4 pour les premières tranches, donne une échelle humaine à l'ensemble.
- L'orientation des immeubles et la localisation des plantations créent des espaces extérieurs à l'abri du vent.

- La Petite Bibliothèque Ronde assure la rencontre et le partage intergénérationnels et interculturels.
- La Cité est gérée en concertation avec les associations des locataires.
- De nombreux équipements de proximité enrichissent la vie du quartier.
- Le futur parc Auzelle permettra de retrouver la coulée verte d'origine.
- Les vide-ordures ont été supprimés au profit de bornes de tri sélectif enterrées.
- L'entretien biologique des plantations est privilégié.